



SOLI'BASS

Solidarité - Environnement - Bassin d'Arcachon

Fonds de dotation du RCBA

NOS MISSIONS

- Engager le club dans la société, en dehors du terrain , à travers des actions caritatives, solidaires, associatives et environnementales
- Recevoir des dons pour promouvoir les projets associatifs à but non lucratif, en particulier dans le rugby
- Faire rayonner les valeurs fortes du rugby auprès de tous, et en particulier des jeunes
- Participer au rassemblement des acteurs économiques partenaires pour favoriser l'emploi
- Développer la formation des jeunes, filles et garçons, à la pratique sportive du rugby
- Participer à l'intégration des personnes en difficulté ou souffrant de handicap
- Promouvoir et valoriser des actions citoyennes en lien avec nos valeurs sportives et humaines



NOS ACTIONS

- Actions de mise en avant d'associations caritatives
- Contribution au bon fonctionnement du Centre de formation
- Intégrer et associer nos joueur auprès d'associations, dans les écoles, dans les établissements pour personnes en situation de handicap, auprès des jeunes de l'école de rugby
- Organisation de rencontres ou séminaires pour favoriser l'emploi
- Mise en place ou accompagnement d'actions environnementales



NOS FORCES

- L'engagement de tout un club
- Une école de rugby dynamique et en plein développement
- Un ancrage fort dans le territoire du Sud Bassin d'Arcachon
- Développement d'une politique RSE pour une société plus inclusive
- Des partenaires nombreux et motivés



POURQUOI DEVENIR MECENE ?

- Associer votre image à des actions fortes
- Participer à l'engagement du Fonds de dotation
- Mettre en avant vos valeurs
- Impliquer votre entreprise – Participer à une démarche RSE
- Vous choisissez les bénéficiaires de vos dons
- Bénéficiaire de reconnaissance
- Participer aux rencontres professionnelles et aux soirées de gala organisées par le Fonds de dotation

L'AVANTAGE FISCAL

Le mécénat offre la possibilité aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés

POUR LES PARTICULIERS

- Réduction d'impôts de 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable
- Report de l'excédent au titre des 5 années suivantes en cas de dépassement du plafond

POUR LES ENTREPRISES

- Réduction d'impôts de 60 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20.000 € ou 0,5% du CA annuel hors taxe, si ce dernier montant est plus élevé
- Report de l'excédent au titre des 5 années suivantes en cas de dépassement du plafond
- Les dons peuvent revêtir plusieurs formes : numéraire, compétence, nature (produits ou services)

MONTANT DU DON	REDUCTION D'IMPOT	COUT NET
1000 €	660 €	340 €
3000 €	1980€	1020 €

MONTANT DU DON	REDUCTION D'IMPOTS	COUT NET
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
50 000 €	30 000 €	20 000 €

VOS CONTACTS

Pour toutes demandes concernant le Fonds de dotation :

- **Olivier de MONTMEGE (Président du Fonds de dotation) 06 07 01 55 93**
- **Nicolas OUZIEL (membre du C. A. du Fonds de dotation) 06 66 29 15 30**

CONTACT : SOLIBASS / RCBA

Margot BRIERE 06 80 64 72 06 ... mail : rcba.commercial@gmail.com

Benjamin de VITTORI 07 67 73 73 37 ... mail : rcba.devittori@gmail.com

Versement des dons :

Par virement ou chèque sur le compte du Fonds ouvert au CIC

Adresse : SOLIBASS - Plaine des sports Gilbert MOGA BP 6043

Siège du RCBA – 33260 LA TESTE DE BUCH

LES TEXTES GERANTS LES FONDS DE DOTATION

- **Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 (art. 149 et 61)**
- **Décret n°2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation**
- **Décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif au Fonds de dotation**
- **Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (art. 140 et 141 L)**
- **Bulletins officiels des impôts 4C-2-00 n°86 du 5 mai 2000 et 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004**

